

COMMUNE DE LA FORÊT-FOUESNANT

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 6 mars 2026 au 20 mars 2026

Par arrêté du 09/02/2026, M. le Maire de la commune de LA FORÊT-FOUESNANT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU). Cette modification a pour objet :

- La transformation d'une partie du sous-secteur Up1 en secteur Up2 afin d'accueillir des bâtiments de plus grande hauteur, un centre de formation maritime, l'adaptation de règlement écrit de la zone Up et la modification de l'OAP n°7.

L'enquête publique se déroulera en mairie de LA FORÊT-FOUESNANT du vendredi 6 mars 2026 au vendredi 20 mars 2026 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture :

- le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- le jeudi et samedi de 9h00 à 12h00.

M. Sylvain ROBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Rennes.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera accessible au public :

- Au format papier consultable en mairie de LA FORÊT-FOUESNANT aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- Au format dématérialisé depuis le site internet de la mairie (<https://www.foret-fouesnant.bzh>).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera également déposé à la mairie de LA FORÊT-FOUESNANT pour être mis à disposition du public.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- La notice explicative de la modification n°1,
- Les pièces administratives afférentes,
- Les avis des personnes publiques associées y compris l'avis conforme de la MRAe.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier d'enquête publique disponible en mairie pendant les heures ouvrables.
- Par courrier transmis par voie postale, ou déposé en mairie, à l'adresse suivante : Mairie de LA FORÊT-FOUESNANT, Enquête publique à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur 18, rue Charles de Gaulle 29940 LA FORÊT-FOUESNANT
- Par courrier électronique à l'adresse : enquetepublique@foret-fouesnant.bzh

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de LA FORÊT-FOUESNANT afin de recevoir ses observations et propositions écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

- **vendredi 6 mars 2026 de 9h00 à 12h00,**
- **samedi 14 mars 2026 de 9h00 à 12h00,**
- **vendredi 20 mars 2026 de 14h00 à 17h00.**

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de LA FORÊT-FOUESNANT aux heures d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site internet de la commune (<https://www.foret-fouesnant.bzh>), pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme à la mairie de LA FORÊT-FOUESNANT.